



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 janvier 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Ouverture de la séance

35-2014 – Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

ADMINISTRATION

36-2014-Bail de location pour le condo commercial ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le conseil de ville accepte que la corporation de Danville puisse conclure un bail commercial avec madame Lucie Laroche pour un des deux locaux du condo industriel selon les conditions suivantes :

- Un bail au montant de 5,50\$/pied carré, soit 27 500\$ par année avec avis de résiliation du bail de 120 jours en cas de vente de l'immeuble, ou un bail au montant de 5,00\$/pied carré, soit 25 000\$ par année avec avis de résiliation du bail de 90 jours en cas de vente de l'immeuble ;
- Un bail d'une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- Que les entrées électriques soient vérifiées par un électricien afin de valider que les branchements sont effectués selon les normes ;
- Que la climatisation soit vérifiée et fonctionnelle pour l'été 2014 ;
- Que les serrures des portes du condo soient changées ;
- Que le trou dans le mur mitoyen soit rebouché afin de créer deux locaux distincts ;
- Que le système d'alarme soit vérifié ;
- Que le chauffe-eau soit vérifié et changé si nécessaire ;
- Que tout frais pour l'utilisation d'un conteneur à déchets soit aux frais du locataire ;
- Que les frais de chauffage pour le local loué soit à la charge du locataire ;

37-2014-Bernard Lemay - Offre d'achat de terrain appartenant à la ville de Danville ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Lemay a approché la municipalité pour l'achat d'un terrain longeant la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain convoité nécessite que la municipalité procède à un réaménagement de l'entrée de cours, au nivellement du terrain, ainsi qu'à une modification du lotissement actuel du lot ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité qu'advenant le dépôt d'une offre d'achat officielle par monsieur Bernard Lemay, que le terrain lui soit offert par la ville aux coûts des travaux que la municipalité devra réaliser pour l'aménagement du terrain, lesquels coûts seront déterminés spécifiquement au moment du dépôt d'une offre d'achat.

PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun citoyen à la séance.

VARIA

38-2014-Levée de l'Assemblée

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois que l'Assemblée soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.